

**COMPTE  
RENDU**  
[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)



## CSA de Réseau du Service de Santé des Armées du 19 Juin 2024

Comme le rappelle la **CGT** dans sa Déclaration Liminaire, c'est dans un contexte particulièrement grave que s'ouvre ce Comité.

La situation du pays après les élections européennes est très préoccupante et plonge un peu plus les salariés du SSA dans un doute légitime quant à leurs avenir.

Une présentation de l'organisation du SSA pendant les jeux olympiques est présentée :

### **Période des compétitions :**

Jeux olympiques du 26/07/2024 au 11/08/2024.

Jeux paralympiques du 28/08/2024 au 08/09/2024.

Des dispositions pour le personnel mobilisé dans le cadre de cet événement afin de garantir la continuité de l'activité et la mobilisation du service public.

### **4 axes d'action :**

Axe 1 : aménagement de l'organisation du travail et de la gestion du temps de travail des agents publics mobilisés.

Axe 2 : leviers indemnitaires versés aux personnels mobilisés pour l'organisation des JOP - valorisation de leur engagement

- 500 € bruts : situations d'accroissement temporaire d'activité conduisant à une contrainte ponctuelle sur le nombre de jours de congés non pris, comprise entre 1 et 4 jours, sur la période du 14 juillet au 15 août 2024 pour les personnels mobilisés par l'organisation des JO ou pour les personnels mobilisés par l'organisation des jeux paralympiques, du 05 août au 08 septembre 2024 ;
- 1000 € bruts : situations d'accroissement temporaire d'activité conduisant à une contrainte soutenue (au-delà de deux semaines) sur le nombre de jours de congés non pris, sur la période du 14 juillet au 15 août 2024 pour les personnels mobilisés par l'organisation des JO ou, pour les personnels mobilisés par l'organisation des jeux paralympiques, du 05 août au 08 Septembre 2024 avec un minima de 2 semaines de mobilisation ;
- 1500 € bruts : mobilisation particulièrement élevée, ayant pour conséquence un nombre de jours de congés non pris compris au-delà de 10 jours à partir de mi-juin et jusqu'à mi-septembre 2024.

Axe 3 : mesures de l'action sociale en direction des agents publics mobilisés.

Axe 4 : modalités du dialogue social.

La direction centrale indique que les agents mobilisés sont recensés et ont été prévenus.

La **CGT** interpelle le directeur sur les problèmes liés aux transports pour se rendre au travail rencontrés par les personnels. Une souplesse devra être observée par les administrations et le temps perdu dans les transports en commun ne devra pas être imputé aux salariés.

### **Point de situation sur les transformations – l'HSA Desgenettes :**

L'offre de soins de l'HSAD est concentrée sur :

- Un service PSY ambulatoire dynamique.
- Un service de MPR avec un démarrage plus difficile en raison d'un plateau technique non médicalisé (attente de médecin)
- Un centre de consultation poussé par des activités en ophtalmologie et en neurologie.

Travail réalisé en collaboration avec la DMF, l'HNIA SA et les acteurs locaux afin de bâtir une offre de soins cohérente.

Objectif : consolider l'activité de l'HSA Desgenettes.

La livraison du bâtiment 15 possible fin septembre 2024 afin de permettre aux personnels d'occuper les locaux après la RU sans perte de temps.

### **Ressources Humaines**

Point de situation au 01/05/2024 :

- L'intégralité des 156 agents civils restructurés de l'HIA Desgenettes a été reçue en AMR (369 AMR réalisées)
- Des solutions ont été trouvées 129 agents (83%)
- 27 agents à reclasser d'ici le 31/12/2024 :
  - ✓ 15 ont des solutions initiées (10%)
  - ✓ 7 ont des retraites programmées (4%)
  - ✓ 5 n'ont pas de cible définitive (3%)

La **CGT** ne peut que condamner cette transformation fermant un hôpital de 320 lits pour le transformer en HSA sans lits et composé d'une soixantaine de personnels, laissant un nombre conséquent de salariés devant des choix aléatoires et privant la population lyonnaise d'une offre de soins bien appréciée.

Transformations : projet d'arrêté complémentaire – juillet 2024

- 4 avril 2024 : annonce aux personnels de la transformation de l'hôpital Robert Picqué en hôpital spécialisé des armées

Premier temps fort d'échange et de questions-réponses avec les personnels.

A noter : annonce de la création d'un poste d'expert RH en charge du suivi de la transformation.

- 4 juillet 2024 : Comité Social d'Administration Ministériel

Dans l'hypothèse où le projet d'arrêté de transformation est signé, organisation de la Commission Locale de Transformation puis réception des agents concernés en 2024 en Antenne Mobilité Reclassement.

## Politique d'emploi du personnel contractuel

Après une année de mise en œuvre de la politique d'emploi du personnel civil au SSA, de la persistance de tensions sur le marché du travail et de difficultés pour le recrutement dans certaines professions par la voie du concours.

Le rôle et la place des agents contractuels civils qui participent aujourd'hui pleinement aux missions prioritaires du SSA en particulier dans les domaines médical, paramédical, technico-médical ainsi que dans des filières professionnelles comme l'informatique ou la cyberdéfense sont aujourd'hui incontournables.

Un projet de note politique destiné à compléter la politique d'emploi du personnel civil au SSA et à préciser les orientations et les modalités de mise en œuvre de cette politique pour le personnel contractuel.

Un cadre général inchangé : lorsqu'il existe un corps de fonctionnaire, le mode de pourvoi d'un emploi permanent privilégié par le SSA est le recrutement par concours.

Un objectif de réappropriation collective des règles de fonctionnement pour le recrutement de personnels contractuels afin de les utiliser de manière optimisée et de maintenir et de renforcer nos compétences dans un contexte de préparation aux conflits de haute intensité.

Trois thèmes portés par la note :

- Les acteurs en charge de la politique RH du personnel civil.
- La politique RH du personnel civil au SSA au travers des recrutements sur contrat (publication des offres d'emploi, durée des contrats, contrats de projet, apprentissage,....).
- La rémunération et les modalités de demande de recrutement.

La **CGT** rappelle sa position sur la nécessité d'embaucher sous statut pour fidéliser les métiers du ministère. La direction centrale indique attendre le feu vert de la DRH-MD pour le travail de nuit, week-end et jours fériés pour ces personnels contractuels dont la **CGT** a alerté dans sa Déclaration Liminaire le non-paiement.

Temps de travail à l'hôpital des armées

Temps de travail : 12h pour les personnels civils

Permettre le mode dérogatoire du travail en 12h pour les personnels civils de la composante hospitalière

- Adhésion à ces horaires sur volontariat
- N'envisager ce mode dérogatoire que dans des secteurs ciblés et sur des périodes définies : période estivale, fêtes de fin d'année, durée limitée, secteurs de soins critiques, bloc opératoire, SAU)

Le long terme n'est pas souhaitable pour protéger la santé des personnels.

Permettre aux chefferies d'adapter l'organisation de l'usage du 12h à leurs spécificités locales.

Les Directions de Soins, connaissant leur situation territoriale et le profil de leurs personnels, peuvent définir l'opportunité ou non de mise en œuvre (pyramides des âges, lieu de résidence et temps de trajets, pénibilité du travail...)

Inscrire dans le règlement intérieur, après présentation aux partenaires sociaux en Formation Spécialisée, les détails et contextes choisis de la mise en œuvre.

La **CGT** rappelle que le travail en 12H est plébiscité par les professionnels de santé permettant une grande souplesse dans leurs vies personnelles.

## Actualités RH :

Des échanges entre le service des retraites de l'État et les services de la DRH-MD permettent de clarifier :

- Les conditions de départ en catégorie active.
- La traçabilité des périodes de service actif.
- Les modalités de radiation des cadres ou de prolongation d'activité.
- La majoration du 1/10ème.

Un plan d'action est lancé prévoyant :

- Une instruction ministérielle.
- Des travaux de fiabilisation des dossiers (pour commencer les agents de plus de 60 ans)
- La communication auprès des acteurs RH de proximité et de l'ensemble des agents.

Les corps classés en catégories actives bénéficieront de la majoration du 1/10ème.

Les dossiers des agents âgés de 60 à 67 ans sont traités en premier, compte-tenu du retard. Cette catégorie active est en cours de validation par la DRH-MD et devrait apparaître sur ENSAP en début 2025.

La **CGT** ne peut que regretter ce retard important sur le traitement de ces dossiers impactant fortement les salariés, impossible de se projeter en retraite sans éléments.

La direction centrale indique qu'une mesure ministérielle est attendue pour octobre concernant la prime de service.

La **CGT** insiste sur la nécessité qu'elle soit rétroactive après cinq ans de gel inexpliqué.

La revalorisation des heures de nuit est en discussion à la DRH-MD sans date de mise en œuvre.

Pour conclure, la **CGT** dénonce un dialogue social inexistant dans certains établissements du SSA qui détériore un peu plus le malaise des personnels.



263 rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex  
01 55 82 89 16 - [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)  
FB : FNTÉ- CGT Fédération Nationale des Travailleurs de l'État



**DÉCLARATION  
LIMINAIRE**  
[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)



## CSA de Réseau du Service de Santé des Armées du 19 Juin 2024

Monsieur le Directeur Central du Service de Santé des Armées, Mesdames et Messieurs,

C'est dans un contexte politique particulièrement grave que s'ouvre ce Comité.

Les dernières élections européennes laissent apparaître le mal-être dans le pays.

La **CGT** condamne avec fermeté ce vote sanction, d'autres choix sont possibles. La gouvernance actuelle qui attaque sans relâche le domaine social plonge le pays dans le chaos. L'extrême droite n'a pas sa place sur le territoire et nos compatriotes doivent prendre leurs responsabilités.

Les personnels sont toujours dans le flou et s'interrogent sur un avenir plus qu'incertain. Le Service de Santé des Armées n'inspire plus les professionnels qui continuent de quitter l'institution. Les conflits actuels dans le monde ont montré les limites de nos armées. Les politiques préfèrent une absurde rentabilité des soins qui ne permet pas un soutien des forces acceptable et laisse la population dans un désert médical fatal.

La **CGT** dénonce depuis de nombreuses années une casse des services publics, et notamment la santé qui se retrouve en très grande difficulté. Monsieur le Directeur, redresser la barre risque d'être un défi colossal difficilement réalisable.

Ce Comité se tient à l'HSA Desgenettes où le dialogue social semble être d'un autre monde et démontre l'intérêt porté aux personnels. Des jours de fermeture imposés sans concertation, on atteint la limite du supportable.

La **CGT** dénonce le non-respect de l'accord cadre et demande l'annulation de ces jours imposés.

Le site ENSAP peine toujours dans ses mises à jour. Données erronées, erreurs dans les catégories et points d'indice non actualisés ... Il va être grand temps de mettre un peu d'ordre dans ce logiciel.

Les taux pro-pro sont sortis pour les corps techniques et administratifs, les personnels de soins sont encore les grands oubliés !!! Que dire de la prime de service toujours gelée malgré un investissement sans faille dans un contexte de carence dans le domaine du soin.

La **CGT** revendique un déblocage immédiat de cette prime de service avec effet rétroactif.

La revalorisation de 25% pour le travail de nuit est effective dans la Fonction Publique Hospitalière depuis le 1er Janvier 2024. A quand la transposition au ministère des armées ?

Les personnels paramédicaux sous contrat n'ont toujours pas l'autorisation de travailler les nuits, week-end et jours fériés. Officieusement, cela se fait quand même sans rémunération avec des repos supplémentaires. Quel impact en cas d'accident de travail ?

La **CGT** demande de vrais moyens pour un Service de Santé des Armées bien mal en point, une revalorisation substantielle du point d'indice et une prime de service à la hauteur.

Merci de votre attention.



Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat  
263 rue de Paris - Case 541 - 93515 MONTREUIL CEDEX  
Tél. 01.55.82.89.16 - trav-etat@cgt.fr

